



PERMIS BATEAU OPTION COTIERE : déroulé pédagogique

Le planning des sessions de cours et d'examens est le suivant:

- **cours théoriques obligatoires:** chaque vendredi de l'année de 14h à 18h (cours technique et code 2) et chaque samedi matin de l'année de 9h à 12h (cours de code 1) ; sauf 2^{nde} quinzaine de décembre et jours fériés.

Par ailleurs, un à deux samedis par mois, nous faisons une journée continue de cours théoriques qui regroupent les cours cités précédemment.

- **examens de code:** chaque lundi après-midi, (*mardi après-midi en plus l'été*) et jeudi après-midi de l'année (*sauf jours fériés et 2^{nde} quinzaine de décembre*). Il dure 20mn.

Il faut prévoir 2 dates pour l'examen de code : 1 date « fixe » et 1 autre « de réserve » en cas de surbooking administratif des Affaires Maritimes.

- **navigations:** tous les jours de la semaine du lundi au samedi de 8h à 18h (*sauf en décembre*); 2 à 3 sorties de 2h sont nécessaires généralement (*forfait jusqu'à 4 sorties, 50€ par sortie supplémentaire*).

Il faut **d'abord** venir en cours théoriques **puis** passer l'examen de code **pour** faire les navigations (dans cet ordre là).

Le paiement de la prestation de formation est possible depuis notre site internet avec Paypal.

A réception de votre paiement (*chèque(s), espèces, CB ou Paypal*), vous avez un an pour commencer votre formation.

En cas d'échec à l'examen de code, vous repayez 38€ de timbres fiscaux pour vous représenter au prochain examen (*délai d'attente 10 à 15 jours en moyenne*).

L'inscription aux différents cours se fait à réception du dossier administratif complet.

Tous les cours sont obligatoires.

La gérante, Ana-Maria BENSA